

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
41	41	24

Date de convocation	01/12/2021
Date d'affichage	01/12/2021

DL21031	OBJET : SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STAUTAIRE
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le sept décembre, s'est réuni à 17 heures le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,
Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Sylvette FAYET, M. Frédéric BEAUME, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Pierre LUCCHINI, M. Richard FLANDIN, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jack DENTEL, M. David-Alexandre ROUX, Mme Valérie MAGGI suppléante de M. Jean-Jacques GRANAT, M. Antoine MARCOS, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER-BARNIER
Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT
Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE
Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN
Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ
Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric TOUZELLIER, M. Bernard ANGELRAS, Mme Pascale VENTURINI, M. Alain DALMAS, Mme Claude de GIRARDI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Patrick DE GONZAGA, M. Emmanuel CARRIERE, M. Frédéric PASTOR, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE.
Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES
Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER
Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI
Cté Com. Pays de Sommières : M. Ivan COUDERC
Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avait donné procuration : Patrick DE GONZAGA à Jack DENTEL

Secrétaire de séance : David-Alexandre ROUX

Monsieur Didier LEBOS, Vice - Président rapporteur, expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26 alinéa 2,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération du 11 mars 2019 donnant mandat au centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise agréée,

VU le résumé des garanties proposées,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire géré par le CDG,

VU la présentation au Bureau syndical en date du 30 novembre 2021,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter la proposition suivante :

Courtier GRAS SAVOYE / Assureur : CNP

Durée du mandat : 4 ans à compter du 1er janvier 2022, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an.

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents CNRACL : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 7,20 %.

Agents IRCANTEC : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 0.60%

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Président du Sitom Sud Gard (ou son Vice-Président délégué en cas d'empêchement) à signer les documents y afférent.

ARTICLE 3 : De donner délégation à Monsieur le Président du Sitom Sud Gard pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance souscrit.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 24 + 1 pouvoir
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20211207-DL21031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO

